

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PAVILLY

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE RÉSIDENCE AUTONOMIE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de la commune de Pavilly. Elle est disponible sur le site internet de la commune de Pavilly.

Le compte administratif rapproche les prévisions de crédits inscrites au budget primitif, des réalisations effectives en dépenses et en recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par le Président, pour approbation, au conseil d'administration, qui l'arrête définitivement par un vote, devant intervenir avant le 30 juin de l'année, qui suit la clôture de l'exercice budgétaire.

Le compte administratif 2020 a été voté le 13 Avril 2021 par le conseil d'administration du C.C.A.S. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

I. L'EXÉCUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020

A) Généralités

Le compte administratif 2020 retrace l'exécution des charges et des produits d'exploitation qui ont permis à la Résidence autonomie « Georges de Beaufort » de Pavilly d'assurer les différentes missions qui sont les siennes, et principalement :

- * la gestion de la résidence autonomie de personnes âgées « Georges de Beaufort »
- * les actions de prévention de la perte d'autonomie

B) Les charges d'exploitation réalisées

En 2020, les principales charges d'exploitation réalisées se sont élevées à **314 052,23 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHARGES	BP 2020	CA 2020
60 - Achats	49 573.41 €	45 522.54 €
61 - Services extérieurs	212 433.59 € (23 000 € + 189 433.59 €)	211 345.41 €
62 - Autres services extérieurs	1 500.00 €	1 296.99 €
63 - Impôts, taxes	100.00 €	0.00 €
TOTAL DÉPENSES DU GROUPE I DÉPENSES D'EXPLOITATION COURANTE	263 607.00 €	258 164.94 €
621 - Personnel extérieur à l'établissement	54 500.00 €	54 495.30 €
622 - Rémunération d'intermédiaires	250.00 €	0.00 €
TOTAL DÉPENSES DU GROUPE II	54 750.00 €	54 495.30 €

DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL		
65 -Autres charges de gestion courante	800.00 €	0.00 €
66 – Charges financières	0.00 €	0.00 €
67 – Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €
68 – Dotations aux amortissements	1 392.00 €	1 391.99 €
TOTAL DÉPENSES DU GROUPE III	2 192.00 €	1 391.99 €
DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	320 549.00 €	314 052.23 €

- Les charges d'exploitation courante de la résidence autonomie (dépenses du Groupe I) représentent **82.20 %** du total des charges d'exploitation réalisées, dont **18.91%** correspondent à la consommation d'énergie de la résidence, 5.61% aux actions de prévention de la perte d'autonomie (17 630.95 €), **1.95%** aux frais de la téléassistance Présence Verte (6 315.87 €), **49.15%** au paiement du loyer de la résidence au propriétaire Logéal Immobilière (154 378 €), et **10.04%** aux frais d'entretien des logements de la résidence (31 537.29 €).

- Les dépenses afférentes au personnel de la Résidence (dépenses du Groupe II), quant à elles, représentent, **17.35 %**, du total des charges d'exploitation réalisées.

- Les dépenses afférentes à la structure de la Résidence (dépenses du Groupe III), représentent **4.43%** du total des charges d'exploitation réalisées.

- A noter que le budget de la Résidence ne supporte aucune dépense financière (paiement des intérêts de la dette), en raison de l'absence d'endettement de la structure.

C) **Les produits d'exploitation réalisées**

Pour notre Résidence autonomie, les recettes d'exploitation correspondent, principalement, à aux loyers perçus auprès des locataires de la Résidence « Georges de Beaurepaire ».

En 2020, les principales recettes d'exploitation réalisées se sont élevées à **295 351.43 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

PRODUITS	BP 2020	CA 2020
73418 – Produits à la charge de l'utilisateur	255 600.00 €	229 885.58 €
738 – Produits à la charge d'autres financeurs	5 200.79 €	5 697.64 €
TOTAL RECETTES DU GROUPE I	260 800.79 €	235 583.22 €
PRODUITS DE LA TARIFICATION		
74 – Subventions d'exploitation et participations	56 592.41 €	56 612.41 €
TOTAL RECETTES DU GROUPE II	56 592.41 €	56 612.41 €
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €
78/79 – Autres produits	0.00 €	0.00 €
TOTAL RECETTES DU GROUPE III	0.00 €	0.00 €
PRODUITS FINANCIERS		
TOTAL DES PRODUITS DES GROUPE I+II+III	317 393.20 €	292 195.63 €
Reprise de l'excédent de fonctionnement N-1	3 155.80 €	3 155.80 €
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	320 549.00 €	295 351.43 €

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2021

Application agréée E-legalite.com

- Les produits de la tarification (recettes du Groupe I) représentent **80.62%** du total des produits d'exploitation des groupes I à III, réalisés, et parmi ce total, **78.67%** correspondent à l'encaissement des loyers des résidents et **1.95%** au remboursement des frais de téléassistance Présence Verte
- Les autres produits d'exploitation (recettes du Groupe II) représentent **19.37 %** du total des produits d'exploitation des groupes I à III réalisés, et retracent à hauteur de **7.53%** de ce total, le montant du forfait autonomie, versé par le Département, et de **11.84%**, la subvention d'équilibre versée par le budget du C.C.A.S. au budget de la résidence autonomie.
- Les produits financiers (recettes du Groupe III) représentent **0.00%** du total des produits d'exploitation des groupes I à III réalisées.

D) Résultat de la section d'exploitation 2020

Résultat de la section d'exploitation 2020 - Déficit	-21 856.60 €
Reprise de l'excédent de l'exercice 2019	3 155.80 €
Résultat de la section d'exploitation 2020 - Déficit	-18 700.80 €

II. L'EXÉCUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020

A) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Résidence autonomie à moyen ou long terme.

B) Les emplois d'investissement réalisés

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2020 se sont élevées à **7 934.80 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

EMPLOIS	BP 2020	CA 2020
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 854.77 €	4 747.59 €
20 - Immobilisations incorporelles	3 920.00 €	1 818.00 €
21 - Immobilisations corporelles	20 972.00 €	769.21 €
TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT	31 746.77 €	7 934.80 €
D001 - Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)	0.00 €	0.00 €

Les principaux investissements réalisés en 2020, ont été les suivants :

- * Chapitre 16 = remboursement des cautions aux locataires qui ont rendu leurs logements au sein de la Résidence : 4 747.59 €
- * Chapitre 20 = achat logiciel de gestion de la résidence : 1 818.00 €
- * Chapitre 21 = acquisition d'une armoire et d'une borne de distribution de gel hydroalcoolique : 769.21€

C) Les ressources d'investissement réalisées

Les principales recettes d'investissement réalisées en 2020 se sont élevées à **4 269.47 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

RESSOURCES	BP 2020	CA 2020
165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 500.00 €	2 877.48 €
28 - Dotation aux amortissements	1 392.00 €	1 391.99 €
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	<u>2 892.00 €</u>	4 269.47 €
R001 - Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	28 854.77 €	28 854.77 €
TOTAL DES RESSOURCES	31 746.77 €	33 124.24 €

Outre l'affectation de l'excédent de fonctionnement du chapitre R 001 qui constitue la principale recette réelle des ressources d'investissement, les autres ressources encaissées en 2020, ont été l'encaissement des cautions des locataires entrant à la Résidence (2 877.48 €) et les amortissements des immobilisations acquises (1 391.99 €)

D) Résultat de la section d'investissement 2020

Résultat de l'exercice budgétaire d'investissement 2020 (solde négatif)	-3 065.33 €
Reprise de l'excédent de l'exercice 2019	28 854.77 €
Résultat des restes à réaliser 2019 (déficit)	0.00 €
Résultat de la section d'investissement 2020 (solde d'exécution positif)	<u>25 789.44 €</u>

III. LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2020

Le résultat de l'exercice budgétaire 2020 fait apparaître un **déficit d'exploitation de 18 700.80 €** et un **solde positif d'exécution d'investissement de 25 789.44 €** :

Résultat de la section d'exploitation 2020	-18 700.80 € de déficit
Résultat de la section d'investissement 2020	25 789.44 € de solde positif
Excédent d'exploitation disponible 2020 après couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0.00 €

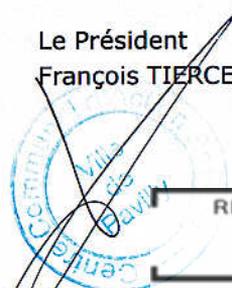
IV. ETAT DE LA DETTE DE LA RÉSIDENCE

Sans objet, l'encours de la dette de la Résidence étant inexistant.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Pavilly, le 13 Avril 2021

Le Président
François TIERCE



REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2021

Application agréée E-legalite.com